

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2020

---oOo---

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOGES régulièrement convoqué et sur convocation du 2 octobre 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT

Ont donné procuration : M. BOURGOUIN ayant donné procuration à M. VEYRE, M. QUENISSET ayant donné procuration à M. ROCHARD

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 01-10-2020 : Approbation du PV du 11/09/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 11 septembre 2020

OBJET N° 02-10-2020 : Autorisation de signature de prêt -projets de début de mandat (réhabilitation de la salle de sports, créations d'un ACI, d'Espace sportif et de loisirs...)

M. le Maire rappelle que, pour les besoins de financement des différents projets visés ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 million d'euros :

- la réhabilitation de la salle de sports (scenario à choisir au moment de l'ouverture des offres des entreprises)
- la création d'une halte intermodale
- la création d'un espace sportif et de loisirs (si le scenario retenu pour la salle de sports permet une marge de manœuvre de financement)
- d'autres projets tels des travaux d'urgence sur l'Eglise etc ...

Après analyse des offres, la proposition retenue est celle du **Crédit Mutuel de Bretagne** selon les conditions suivantes :

Caractéristiques financières

Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.71 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Type d'amortissement : progressif

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 1 000 000 € aux conditions énoncées ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire à signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 03-10-2020 : Taux de fiscalité pour l'année 2021

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne plus voter de taux de taxe d'habitation.

Pour rappel, les taux actuels sont :

Taxe d'habitation	15.36%
Taxe foncière bâtie	18.87%
Taxe foncière non bâtie	34.39%

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances souhaite soumettre 2 propositions :

Proposition 1	Proposition 2
Taxe foncière bâtie : 21.28 %	Taxe foncière bâtie : 20.68 %
Taxe foncière non bâtie : 38.78 %	Taxe foncière non bâtie : 37.68 %

M. le Maire propose de passer au vote dont les résultats sont :

Pour la proposition 1 : 7 votes / Pour la proposition 2 : 9 votes / Contre : 3 votes / Abstention : 0 vote

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** les taux suivants : Taxe foncière bâtie : 20.68% et Taxe foncière non bâtie : 37.68 %

OBJET N° 04-10-2020 : Budget Gendarmerie -Décision modificative n°1 /régularisation

La décision modificative proposée est la suivante :

Chapitre –article –intitulé	Fonctionnement
DEPENSES/Charges générales -Chapitre 11 60632 Fournitures de petit équipement	+ 2 000 €
RECETTES/ R002 Excédent de fonctionnement	- 2 211.24 €
RECETTES/Produits exceptionnels -Chapitre 77 7788 Produits exceptionnels divers	+ 4 211.24 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus

OBJET N° 05-10-2020 : Budget Assainissement -Décision modificative n°2

La décision modificative proposée est la suivante :

Chapitre –article –intitulé	Fonctionnement
DEPENSES/Charges générales -Chapitre 11 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	- 775 €
DEPENSES/Autres charges de gestion courante - Chapitre 65 658 Charges diverses de la gestion courante	+ 775 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus

OBJET N° 06-10-2020 : Cimetière -adoption du règlement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le règlement du cimetière qui a été étudié par la commission travaux du 01/10/2020. La commune de Hédé-Bazouges n'avait pas de règlement pour ses 2 cimetières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **VALIDE** le règlement du cimetière dont l'entrée en vigueur est le 9 octobre 2020

OBJET N° 07-10-2020 : Cimetière -achat d'un caveau

Des détenteurs d'une concession au cimetière de Hédé souhaitent vendre leur caveau 2 places au prix de 900 € net vendeur. Cette proposition est intéressante car la commune de Hédé-Bazouges n'a pas de caveau provisoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** l'achat de ce caveau pour un montant de 900€ net vendeur

OBJET N° 08-10-2020 : Echange de chemins à la Tréhonnais -classement/déclassement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la précédente réunion municipale, la cession d'un chemin à la Tréhonnais a été validée. Après étude de la situation du chemin avec la commissaire-enquêtrice, il serait préférable de procéder à un échange selon les modalités suivantes :

- D'une part, il est proposé de procéder à un déclassement partiel du chemin communal pour ainsi pouvoir effectuer l'échange (sortie du domaine public communal) et permettre aux demandeurs d'être propriétaires d'une partie du chemin au droit de leurs parcelles.
- D'autre part, les demandeurs, s'engageraient à créer un chemin d'une largeur de 5 mètres sur la parcelle OC 600 à partir de leur limite de propriété en le balisant avec une clôture à vaches (poteaux béton et poteaux bois avec fil). Ce nouveau chemin créé serait alors à classer pour l'intégrer au domaine public communal.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (18 pour, 1 contre, 0 abstention),

En cas d'avis favorable de l'enquête publique

- **VALIDE** le déclassement partiel du chemin communal à la Tréhonnais
- **VALIDE** le classement du nouveau chemin créé par les demandeurs
- **CONFIRME** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour désigner le commissaire-enquêteur et le géomètre
- **DESIGNE** l'étude notariale de Me BODIC pour la rédaction des actes

OBJET N° 10-10-2020 : Questions diverses

- Mme Anne HAYE, adjointe à la communication, explique le guide méthodologique de communication à destination des élus. Il a pour objectif de les aiguiller à recueillir sur la commune et le territoire de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique des informations à relayer ensuite sur les réseaux sociaux via la Commission Communication. Une attention est à avoir sur la prise de photos dont le consentement est à avoir conformément au Règlement Général de la Protection des Données. La commission se réserve le droit de ne pas diffuser certaines informations (hors propos, polémiques...)
- Date du prochain CM : 6/11
- Fin de la séance : 22h30

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.